

"Document destiné à la mise à la disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

## Aménagement forestier

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT-SAUVEUR DE MONTAGUT

Département : 07 - Ardèche

**2015 - 2034**

Surface cadastrale : 15,64 45 ha

Surface retenue pour la gestion : 15,64 ha

Altitudes extrêmes : 200 m - 365 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
*Service régional de la forêt, du bois et des énergies*

Département : Ardèche  
Contenance cadastrale : 15,6445 ha  
Surface de gestion : 15,64 ha  
Révision d'aménagement forestier  
Arrêté d'aménagement n° FR84-7

### Arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement

### Forêt communale de SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT 2015 / 2034

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du département du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;

VU les articles L. 414-4 et R. 414-19 du Code de l'Environnement ;

VU le schéma régional d'aménagement de Rhône-Alpes arrêté en date du 23 juin 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2000 réglant l'aménagement de la forêt communale de SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT pour la période 2000-2014 ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT en date du 26 février 2015, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles PELURSON, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU le dossier d'aménagement déposé le 15 février 2016 ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de l'aménagement susvisé ne portera pas atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000 FR8201658 "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents" ;

Sur proposition du directeur territorial de l'Office national des forêts,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La forêt communale de SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT (Ardèche), d'une contenance de 15,64 ha, est affectée prioritairement à la fonction écologique tout en assurant la fonction sociale et la fonction de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

**Article 2 :** Cette forêt comprend 0,39 ha non boisés. Aucune surface n'est susceptible de production ligneuse.

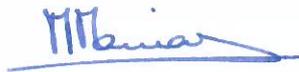
**Article 3** : Pendant une durée de 20 ans (2015-2034), la forêt sera laissée en évolution naturelle.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

**Article 4** : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Ardèche.

Lyon, le 13 mai 2016

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,  
pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,  
le chef du service régional de la forêt, du bois et des énergies,



Mathilde MASSIAS

DOCUMENT OFF

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six du mois de Février, le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Roger MAZAT, Maire.

**PRESENTS :** Roger MAZAT ; Marie-Christine OLIVEIRA DOS REIS ; Patricia BRUN ; François ROUYEYROL ; Laurence LOGEROT ; Christophe MOINS ; Claude BLANC ; Laurent CHAUTARD ; Pierre AVENAS ; Paul-Henri ROURE ; Elisabeth BUISSON. ; Micheline CIVIALE.

**EXCUSES :** Véronique ROUSSELLE (procuration à Pierre AVENAS) ; Dominique DEJOURS (procuration à Micheline CIVIALE) ; Joannès PEMEANT (procuration à Claude BLANC).

**SECRETAIRES :** Elisabeth BUISSON et Laurent CHAUTARD.

AMENAGEMENT FORET COMMUNALE DE SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT  
PERIODE 2015-2034

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT établi par l'Office National des Forêts pour la période 2015-2034 en vertu des dispositions des articles L 212-1 et L 212-2 du code forestier.

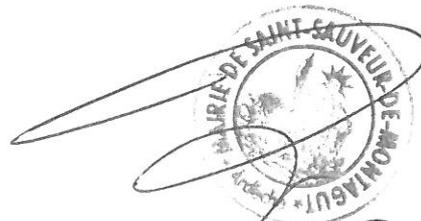
Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définies les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 15,64 45 ha conformément à la liste des parcelles annexées au document d'aménagement.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le projet d'aménagement de la forêt communale de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT et le programme d'actions associé.**

SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT LE 27 FEVRIER 2015  
Le Maire,  
Roger MAZAT



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

02 MARS 2015

## NOTE DE PRESENTATION

### AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT-SAUVEUR DE MONTAGUT

2015 - 2034

#### Le contexte :

la forêt communale de Saint-Sauveur de Montagut est située à flanc de coteau sur un versant Nord de la vallée de l'Eyrieux, à environ 2 km à l'Est du village de Saint-Sauveur de Montagut. Elle est essentiellement constituée d'un taillis mélangé de chêne pubescent et châtaignier de faible valeur, accompagné par endroits d'une futaie claire de pin maritime d'aspect médiocre. Sa principale caractéristique actuelle est son inaccessibilité.

#### Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt présente des enjeux de production sans objet sur toute sa surface (peuplements hors sylviculture), reconnus de biodiversité sur 1,30 ha (site Natura 2000 B6) sinon ordinaires, locaux de fonction sociale et faibles de protection. Le droit de chasse est cédé gratuitement à l'ACCA.

#### Bilan de l'aménagement précédent :

Les interventions préconisées étaient conditionnées par la création d'une desserte ; celle-ci ne s'étant pas réalisée, il n'y a donc eu aucune intervention pendant la durée de l'aménagement.

#### Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Nous ne prévoyons aucune intervention pendant cet aménagement. En effet, la forêt est actuellement inaccessible et le coût d'une desserte serait disproportionné en regard des bénéfices (faibles) attendues. De ce fait, la forêt est classée hors sylviculture.

#### Le programme d'actions prévoit :

##### *pour les coupes :*

aucune intervention pendant la durée de cet aménagement.

##### *pour les travaux :*

la matérialisation éventuelle des limites périmétrales (hors limites naturelles ou assimilées).

#### Bilan prévisionnel

En l'absence de recettes, le bilan financier prévisionnel reste déficitaire. On limitera donc les dépenses au strict nécessaire.

# 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT-SAUVEUR DE MONTAGUT</b>
N° Modification d'aménagement	0

Numéro du ou des départements de situation	07 - Ardèche
Communes de situation	Saint-Sauveur de Montagut
Région nationale IFN de référence	645- Vallée de l'Eyrieux
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2015	2034

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
toute la forêt	15491Q	15,64 45 ha	19/12/2000	2000	2014

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	15,64 45 ha
Surface retenue pour la gestion	15,64 ha
Surface boisée au début d'aménagement	15,25 ha
Surface en sylviculture de production	0,00 ha

L'arrêté préfectoral d'application du régime forestier date du 21 avril 1999.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	sans objet 16 ha	faible	moyen	fort	16 ha
biodiversité		ordinaire 15 ha	reconnu 1 ha	fort	16 ha
paysage, accueil, eau potable		local 16 ha	reconnu	fort	16 ha
protection contre les risques naturels	sans objet	faible 16 ha	moyen	fort	16 ha

La forêt présente des enjeux de production sans objet sur toute sa surface (peuplements hors sylviculture), reconnus de biodiversité sur 1,30 ha (site Natura 2000 B6) sinon ordinaires, locaux de fonction sociale et faibles de protection.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	1 ha	Captage de source non réglementé bâti dans le bas de la forêt, alimentant un réservoir agricole en contrebas de la route départementale

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Parc naturel régional	16 ha	PNR des Monts d'Ardèche
Natura 2000 habitats (ZSC)	1 ha	Vallée de l'Eyrieux et ses affluents (B6)
ZNIEFF de type II	16 ha	N°0705 "Bassin de l'Eyrieux"

DOCOB Natura 2000 en cours de rédaction.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Incendies	16 ha

### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

dans le plan de protection des forêts contre les risques d'incendie (DDAF, 11/2006), la forêt de Saint-Sauveur-de-Montagut est classée dans le groupe intermédiaire à risque variable ; ces risques sont essentiellement liés à la proximité de la route départementale.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Importance sociale ou économique de la chasse	16 ha

<b>Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt</b>	<b>surface concernée</b>
---	--------------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

### 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

<b>Altitudes extrêmes</b>	<b>minimum</b>	<b>maximum</b>
	200 m	365 m

<b>Unités stationnelles</b>			
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>surface</b>	<b>% surface décrite</b>
13	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile	15,64 ha	100%
<b>TOTAL</b>		15,64 ha	

Guide des unités stationnelles de référence : guide simplifié des Monts d'Ardèche  
Potentialités faibles à moyennes. Pas de carte car une seule station.

<b>Essences présentes dans la forêt</b>		<b>% de la surface boisée</b>
<b>Libellé</b>		
Châtaignier		36%
Chêne pubescent		46%
Pin maritime		12%
Autre feuillu		6%
<b>TOTAL</b>		100%

<b>Répartition des types de peuplement</b>			
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>surface</b>	<b>% surface décrite</b>
TA.F_60-90	Taillis mélangé de chêne pubescent et châtaignier 60-90 ans	9,30 ha	59%
FA.F_40-60	Futaie de pin maritime 40-60 ans, avec sous-étage feuillu	5,95 ha	38%
NB	Espaces non boisés	0,39 ha	2%
<b>TOTAL</b>		15,64 ha	

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		2,50 ha
Hors sylviculture de production	15,64 ha	13,14 ha
TOTAL	15,64 ha	

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (à l'âge surfacique)	diamètre retenu
	Sans objet				
TOTAL		0,00 ha			

### 2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibet, production sanitaire)	0,00 ha
Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha
Traitements en taillis ou TSF	0,00 ha
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	0,00 ha

## 2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Par- celle _UG	Division	Surface totale (ha)	Surface en sylv. (ha)	Surface boisée hors sylv. (ha)	Rotation (ans)	Surface à ouvrir en régé.(ha)	Surf. à termi- ner en régé.(ha)	Surf. à améliorer (grpe PAR) (ha)	Surf. par groupe
Code	Libellé										
HSN	Hors sylviculture de production	Unique		15,64	0,00	15,25					
<b>Totaux</b>				15,64	0,00	15,25					

DOCUMENT ONE

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations
	P <sup>lle</sup> -UG	Partie d'UG							
Néant									

Indicateur de suivi	toutes coupes	coupes non conditionnelles
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement		
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement		

DOCUMENT ONLY

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Néant					
<b>Total</b>						
<b>soit annuellement</b>						

\* Investissement ou Entretien

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>té</sup>	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Néant					
<b>Total</b>					
<b>soit annuellement</b>					

\* Investissement ou Entretien

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Maintenance du périmètre	Forêt	1,2 km	Périmètre total : 2,05 km	1 700 €	E
<b>Total</b>				1 700 €	
<b>soit annuellement</b>				85 €/an	

\* Investissement ou Entretien

Il serait bon d'entretenir les limites périmétrales (hors limites naturelles ou assimilées) qui ont été ouvertes et matérialisées au début des années 2000.

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité DOCOB et gestion préconisée	<b>Absence de DOCOB approuvé ; l'aménagement ne génère pas d'effet notable dommageable</b>

DOCOB en cours de rédaction.  
 Le site Natura 2000 "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents" (B6) couvre une surface de 1 073 ha dont seulement 1,30 ha sont situés dans la forêt.  
 Les habitats et espèces concernés ainsi que l'évaluation d'incidences sont en annexe.

## ETUDE REALISEE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :** Bernard Deguilhen

**Etude de terrain et inventaires :** Loïc Chardon

**Cartographie :** Stéphane Buffat

**Rédigé le** 09/01/2015  
par le chef du projet d'aménagement  
Signé : DEGUILHEN Bernard



**Vérfié le** 12/01/2015  
par le responsable Forêt de l'Agence  
Signé : LE-JEAN Yves



**Proposé le** 09/01/2015  
par le directeur d'Agence  
Signé : MARTIN Jean-Luc



DOCUMENT ONE

## ETUDE REALISEE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :** Bernard Deguilhen

**Etude de terrain et inventaires :** Loïc Chardon

**Cartographie :** Stéphane Buffat

**Rédigé le** 09/01/2015  
par le chef du projet d'aménagement  
Signé : DEGUILHEN Bernard

**Vérifié le** 12/01/2015  
par le responsable Forêt de l'Agence  
Signé : LE-JEAN Yves

**Proposé le** 09/01/2015  
par le directeur d'Agence  
Signé : MARTIN Jean-Luc

DOCUMENT ONE

## **ANNEXES**

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Evaluation des incidences Natura 2000 et conformité de l'aménagement avec le DOCOB

## **CARTES**

- Situation
- Enjeu écologique
- Peuplements
- Aménagement

DOCUMENT ONE

## ANNEXE -

## Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	15,64 45	15,64 45	
Saint-Sauveur de Montagut	C	127	Les Blaches	0,46 53	0,46 53	
Saint-Sauveur de Montagut	C	128	Les Blaches	0,23 16	0,23 16	
Saint-Sauveur de Montagut	C	129	Les Blaches	0,13 99	0,13 99	
Saint-Sauveur de Montagut	C	130	Les Blaches	0,09 62	0,09 62	
Saint-Sauveur de Montagut	C	131	Les Blaches	0,34 30	0,34 30	
Saint-Sauveur de Montagut	C	132	Les Blaches	0,33 70	0,33 70	
Saint-Sauveur de Montagut	C	133	Les Blaches	0,35 40	0,35 40	
Saint-Sauveur de Montagut	C	134	Valentin	0,42 85	0,42 85	
Saint-Sauveur de Montagut	C	135	Valentin	0,30 05	0,30 05	
Saint-Sauveur de Montagut	C	144	Valentin	0,45 70	0,45 70	
Saint-Sauveur de Montagut	C	145	Valentin	0,36 35	0,36 35	
Saint-Sauveur de Montagut	C	146	Valentin	0,33 30	0,33 30	
Saint-Sauveur de Montagut	C	147	Valentin	0,13 45	0,13 45	
Saint-Sauveur de Montagut	C	148	Valentin	0,85 32	0,85 32	
Saint-Sauveur de Montagut	C	149	Valentin	0,13 30	0,13 30	
Saint-Sauveur de Montagut	C	150	Valentin	0,78 78	0,78 78	
Saint-Sauveur de Montagut	C	151	Valentin	0,33 75	0,33 75	
Saint-Sauveur de Montagut	C	158	Les Chambons	0,65 70	0,65 70	
Saint-Sauveur de Montagut	C	159	Les Chambons	0,68 82	0,68 82	
Saint-Sauveur de Montagut	C	168	Valentin	2,19 20	2,19 20	
Saint-Sauveur de Montagut	C	169	Valentin	2,36 90	2,36 90	
Saint-Sauveur de Montagut	C	179	Valentin	0,50 07	0,50 07	
Saint-Sauveur de Montagut	C	185	Valentin	1,44 85	1,44 85	
Saint-Sauveur de Montagut	C	187	Valentin	0,73 57	0,73 57	
Saint-Sauveur de Montagut	C	189	Valentin	0,26 24	0,26 24	
Saint-Sauveur de Montagut	C	191	Valentin	0,12 20	0,12 20	
Saint-Sauveur de Montagut	C	203	Valentin	0,26 69	0,26 69	
Saint-Sauveur de Montagut	C	205	Valentin	0,06 45	0,06 45	
Saint-Sauveur de Montagut	C	207	Valentin	0,01 96	0,01 96	
Saint-Sauveur de Montagut	C	209	Valentin	0,22 25	0,22 25	

DOCUMENT

## ANNEXE -

### Evaluation des incidences Natura 2000 et conformité de l'aménagement avec le DOCOB

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. <sup>1</sup> ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> ha	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Pas d'habitat répertorié		Forêt classée hors sylviculture, zone non boisée en bord de route sans intérêt écologique			Neutre
Pas d'espèce signalée		Forêt classée hors sylviculture, zone non boisée en bord de route sans intérêt écologique			Neutre
<b>Bilan général</b>	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est cohérent avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat situé sur l'ensemble du site Natura 2000 (source DOCOB)

surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement (surface approximative)

# ANNEXE -

## Evaluation des incidences Natura 2000 et conformité de l'aménagement avec le DOCOB

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. <sup>1</sup> ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> ha	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Pas d'habitat répertorié		Forêt classée hors sylviculture, zone non boisée en bord de route sans intérêt écologique			Neutre
Pas d'espèce signalée		Forêt classée hors sylviculture, zone non boisée en bord de route sans intérêt écologique			Neutre
<b>Bilan général</b>	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est cohérent avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

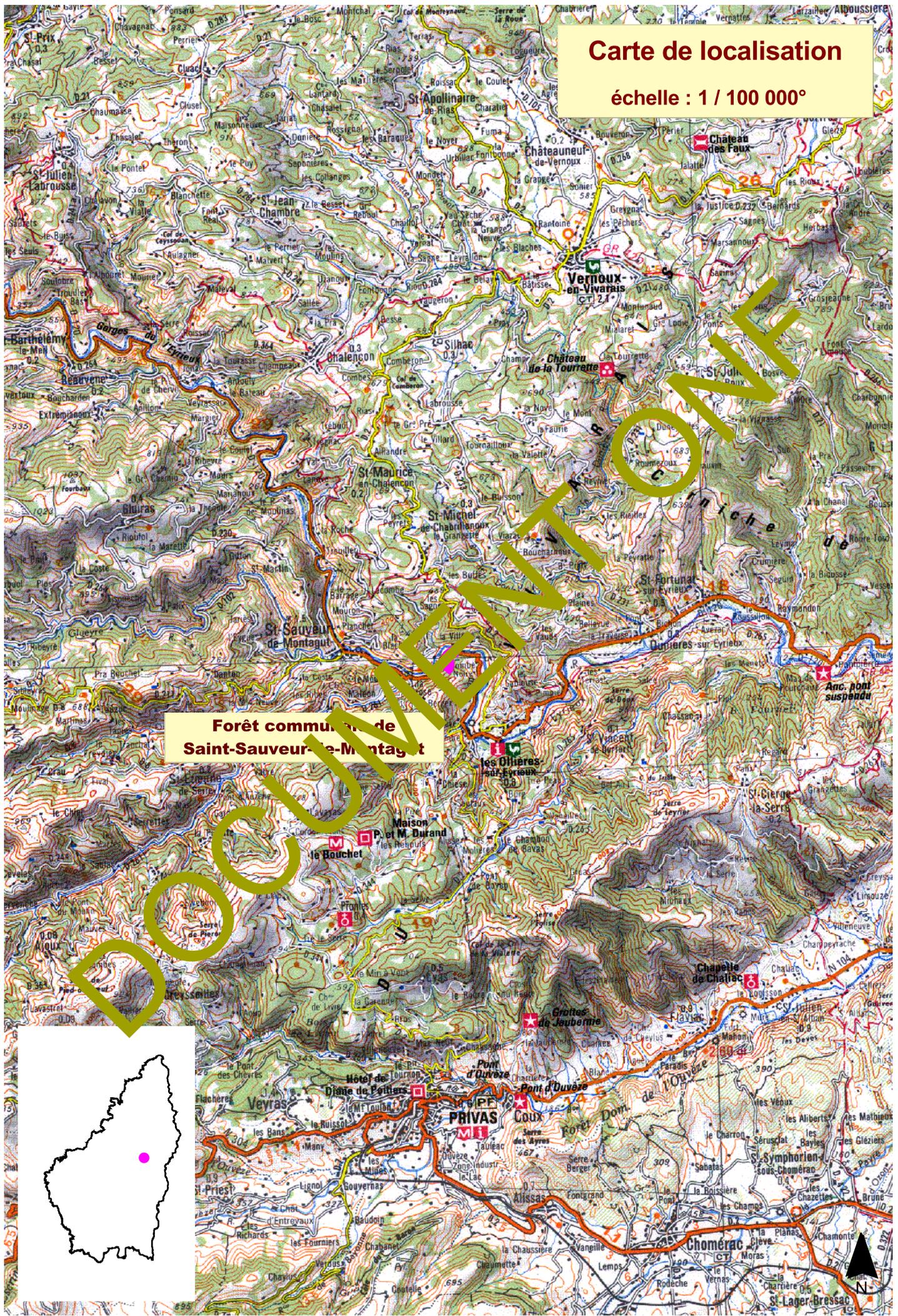
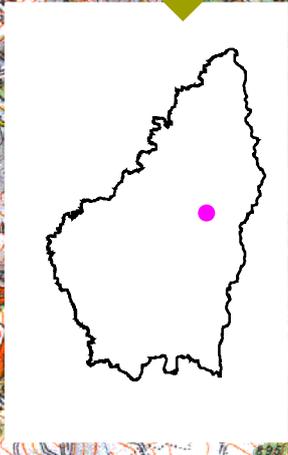
surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat situé sur l'ensemble du site Natura 2000 (source DOCOB)

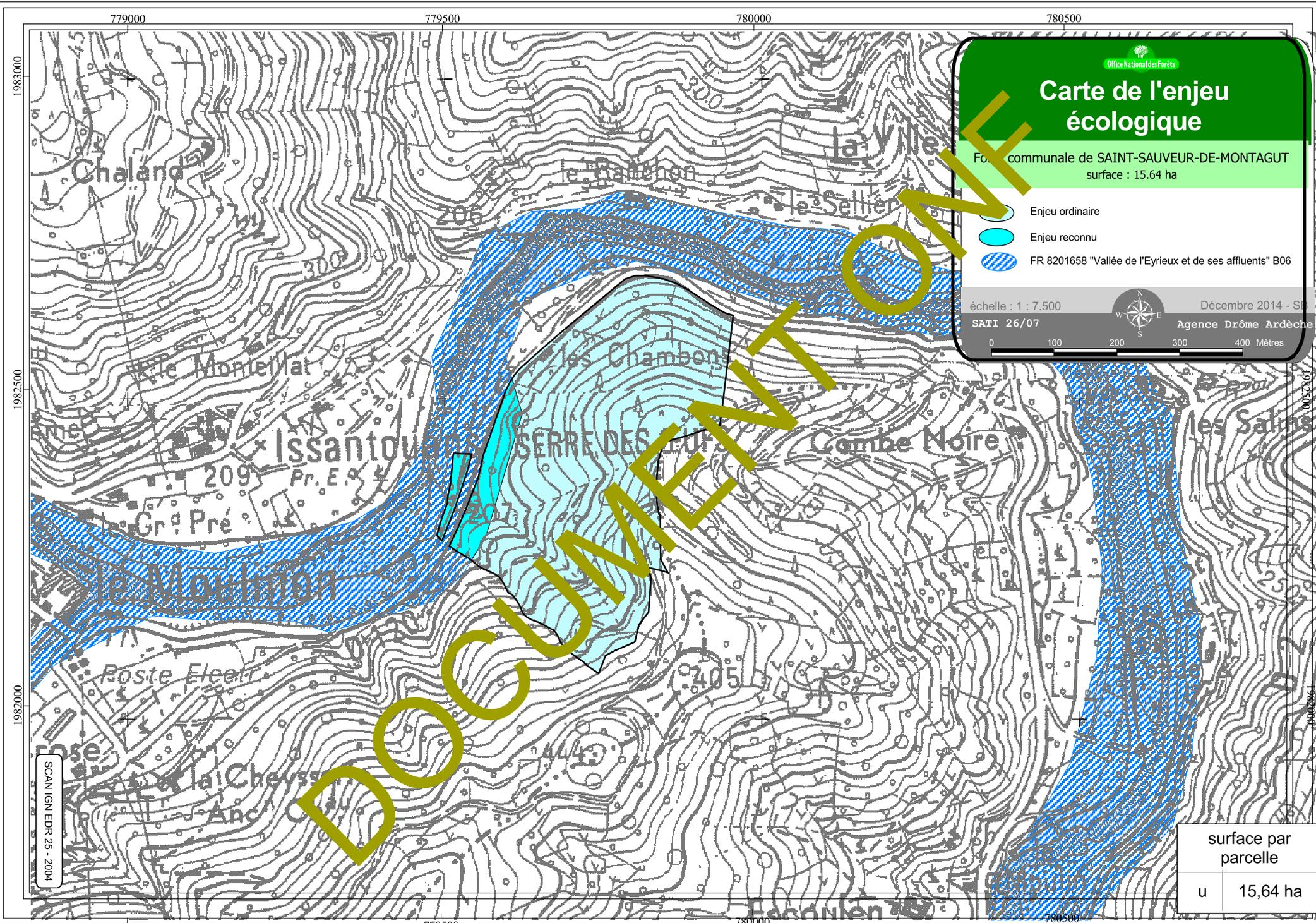
surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement (surface approximative)

# Carte de localisation

échelle : 1 / 100 000°

Forêt communale de  
Saint-Sauveur-de-Montgut





Office National des Forêts

# Carte de l'enjeu écologique

Forêt communale de SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT  
surface : 15.64 ha

- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu
- FR 8201658 "Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents" B06

échelle : 1 : 7.500      Décembre 2014 - S  
SATI 26/07      Agence Drôme Ardèche

0 100 200 300 400 Mètres

SCAN IGN EDR 25 - 2004

surface par parcelle	
u	15,64 ha

DOCUMENT

826500

827000

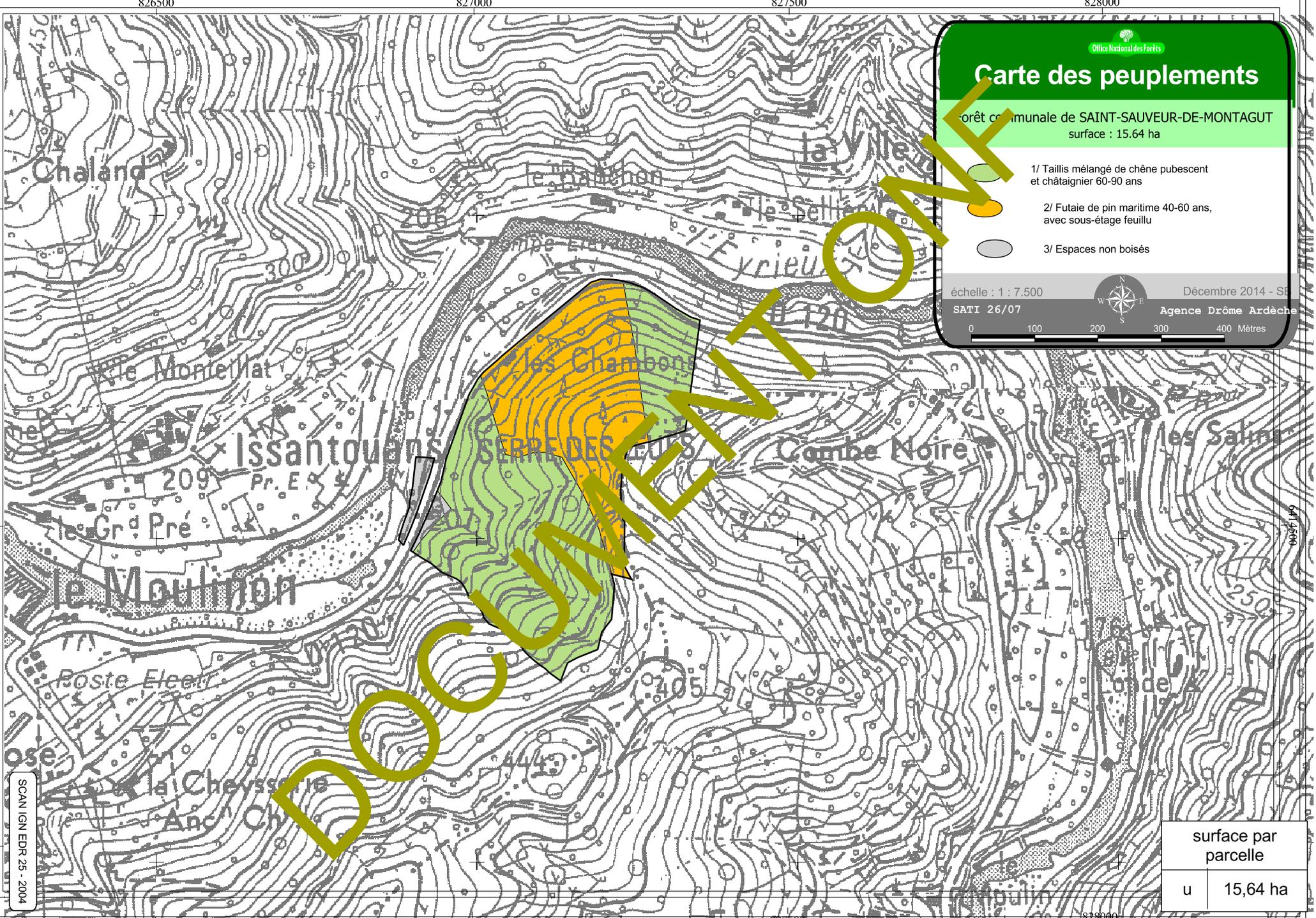
827500

828000

6415000

6414500

0000119



Office National des Forêts

# Carte des peuplements

Forêt communale de SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT  
surface : 15.64 ha

- 1/ Taillis mélangé de chêne pubescent et châtaignier 60-90 ans
- 2/ Futaie de pin maritime 40-60 ans, avec sous-étage feuillu
- 3/ Espaces non boisés

échelle : 1 : 7.500  
SATI 26/07



Décembre 2014 - S  
Agence Drôme Ardèche



DOCUMENT

SCAN IGN EDR 25 - 2004

826500

827000

827500

828000

surface par parcelle	
u	15,64 ha

826500

827000

827500

828000

6415000

6414500

6414000

6415000

6414500

6414000

Office National des Forêts

# Carte d'aménagement

Forêt communale de SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT  
surface : 15,64 ha

## Groupe d'aménagement

Groupe hors sylviculture de production

## Infrastructures



Piste accessible aux tracteurs forestiers



Route accessible aux grumiers



Route non accessible aux grumiers

échelle : 1 : 7.500



Décembre 2014 - SE

SATI 26/07

Agence Drôme Ardèche

0 100 200 300 400 Mètres

SCAN IGN EDR 25 - 2004

surface par parcelle	
u	15,64 ha

826500

827000

827500

828000

DOCUMENT